

Update Astrée mai 2021

Gestion cluster Astrée

Informations internes (équipe, financement, admin, projets)

Nous avons vécu une situation de crise en lien avec la pandémie entre le 21 avril et le 09 mai 2021. Le 21 avril 3 victimes ont été testées positives au covid (dont une femme enceinte), le jour suivant plusieurs collaborateurs (dont 1 co-directrice) ont aussi fait un test positif. Toutes les résidentes ont été immédiatement soumises à des mesures de quarantaine dans leur chambre. Le 23 avril la résidente enceinte a été transféré au CHUV et a accouché le mardi suivant (par césarienne). Suite à nos contacts avec le bureau du médecin cantonal et avec Unisanté, un test de masse a été effectué sur toutes les résidentes le samedi 24 avril. A l'issue de ce test toutes les résidentes (foyer+2 en studios de transition+1 en appartement indépendant), sauf deux, étaient positives. Parmi les résidentes positives 2 avaient des pathologies antécédentes importantes dont 1 avait déjà été vaccinée. Une gestion de crise a été mise en place avec les mesures suivantes : aménagement du bureau externe pour accueillir les deux résidentes testées négatives, rédaction et transmission de mesures de protection aux résidentes testées positives et aux collaborateurs pour limiter les risques de contamination, réorganisation des permanences (3 collaborateurs sur 24h + 1 co-directrice), organisation des aspects logistiques (livraison de nourriture en chambre, traitement des déchets), passages quotidien par Unisanté pour vérifier l'état de santé des résidentes, contacts avec la DGS « centre de traçage » et médecin cantonal pour le suivi du « cluster ». Une fois obtenues les informations nécessaires, le centre de traçage a émis les attestations d'isolement pour les résidentes et les collaborateurs testés positifs ; les intervenants aptes à travailler ont été soumis à une obligation de test tous les deux jours. A l'issue de ces tests, 3 nouveaux cas positifs ont été détectés parmi les collaborateurs (mais les contaminations dataient d'avant le 22 avril) et, le 28.04.2021, les autres intervenants ont été soumis à une quarantaine sociale (possibilité de travailler avec un justificatif). A partir du 29.04 (date à laquelle la première résidente a terminé son isolement) et jusqu'au 09.05 une autogestion encadrée du foyer a été mise en place suite à l'élaboration d'un concept et de consignes pour les résidentes. Ces dernières ont été informées de cette nouvelle organisation lors de séances en individuel réalisées avec Unisanté. Cette mesure a permis d'apaiser les tensions émergentes dans le foyer liées à l'isolement en chambre et l'impossibilité d'utiliser les espaces communs. Nous avons constaté à quel point ces limitations de liberté sont difficiles à accepter pour des personnes ayant vécu la contrainte et risquent de mettre à mal le lien de confiance établi avec l'équipe. Le 30.04, suite au test positif de l'autre co-directrice, une partie des activités de gestion a été déléguée à une collaboratrice de l'association avec la supervision du directeur du centre LAVI et de nos répondants à la DIRIS (si la co-directrice ne devait pas être en mesure d'assurer ces fonctions en télétravail). Durant l'autogestion encadrée : les prestations financières ont été remises aux résidentes, les courses ont été livrées à Astrée, un système pour le traitement des courriers a été mis en place, le téléphone d'Astrée a été dévié sur le portable de la collaboratrice assurant la gestion du foyer à distance et des passages réguliers ont été assurés par une veilleuse et par une intervenante de la Croix-Rouge. Les autres collaborateurs (ceux qui avaient terminé leur isolement ou quarantaine) ont été placé en télétravail afin d'éviter des tests supplémentaires, leur permettre un complet rétablissement et pour gérer le travail de suivi ambulatoire resté en attente. Sur la base des passages, des points de situation ont été transmises chaque jour à la DIRIS. Les mesures d'isolement ont été levé le mardi 04.05 pour les 9 résidentes (foyer et appartements) testées positives car elles n'avaient plus aucun symptôme. Parmi le 8 collaborateurs testés positifs, certains ont eu plus de symptômes que d'autres mais la quasi-totalité est sensée reprendre le travail le 10.05, date à laquelle l'ensemble des activités d'Astrée reprendra selon l'organisation habituelle.

Conseil ou/et hébergement des victimes

Actuellement 9 résidentes hébergées en foyer, 4 dans les appartements de transition, 2 à l'hôtel des patients. D'autres bénéficiaires suivies en ambulatoire sont hébergées dans les foyers EVAM. Nous suivons aussi 2 victimes (un homme et une femme) qui sont actuellement en détention. Nous travaillons actuellement sur une demande à la DIRIS visant, entre autres, un 'augmentation de la capacité d'hébergement du dispositif à partir de 2022

Formation des professionnelles, sensibilisation du grand public

Nous avons réalisé une séance de formation à distance pour les étudiants de l'ESSIL. Une formation pour les collaborateurs du CSIR a été repoussée à cause de la situation de crise à Astrée

Nouveautés dans l'asile/LEI (cas, développement politique)

Nous avons obtenu, en collaboration avec le SAJE, un changement de canton avec passage en procédure nationale pour une bénéficiaire en procédure d'asile qui avait reçu une décision de renvoi Dublin. Pour appuyer les demandes de changement de canton et de réexamen, les arguments suivants ont été évoqués : importance d'un suivi adapté en lien avec la traite, maintien de l'unité familial et protection de l'intérêt de ses enfants.

Pour l'instant tous les permis que nous avons demandé suite aux dépôts de plainte pénale pour des faits de traite (LEI) ont été délivrés.

Dernièrement une autre victime soumise à des procédures pour infraction à la LEI/CP (exercice illicite de la prostitution) a été acquittée par la juge (Haut Valais) de tous les chefs d'accusation mais les frais de justice ont été laissés à sa charge.

Nous avons présenté une demande de VISA humanitaire pour les 3 filles, domiciliées en Côte d'Ivoire, d'une de nos bénéficiaires. La demande était basée sur des risques avérés pour la sécurité des 3 filles. Nous étions finalement aux dernières étapes de la procédure lors qu'une des filles a été kidnappée. Des démarches sont en cours pour la mise en protection de ses deux sœurs et, on l'espère, pour leur transfert en Suisse.

Nouveautés concernant l'accès à la justice (cas, procès juridiques)

Une situation suivie par Astrée (cas d'exploitation de la force de travail) a été renvoyé devant le Tribunal de Neuchâtel pour jugement. La traite des êtres humains a été retenue, en plus de l'usure, parmi les chefs d'accusations. Le jugement aura lieu prochainement

Informations sur d'autres acteurs

A l'issue de la rencontre qui a eu lieu au SPOP, une séance a été fixée entre Astrée-Fleur de Pavé et l'association Perla pour évaluer les conditions d'une éventuelle collaboration.